



DEMANDE DE LICENCE (Création ou Renouvellement)

Saison 2011- 2012

En vue de la prochaine saison sportive 2011- 2012, nous vous invitons à renouveler votre licence en fournissant les pièces ci-après :

- Demande de licence dûment remplie, (avec adresse complète et si possible numéro de téléphone et adresse mail) datée et signée, ainsi que la partie réservée au médecin, également datée et signée (les certificats médicaux d'aptitude, sur papier libre, sont refusés par la Fédération Française de BasketBall).
- La fiche de renseignement dûment renseignée.
- La Charte du joueur de basket du BCM signée par le joueur et le cas échéant, par son responsable légal.
- L'autorisation parentale d'intervention pour un mineur, signée par le responsable légal du joueur, si celui-ci est mineur.
- Une photo d'identité récente, un chèque libellé au nom du BCM, correspondant au montant de votre licence, dont les tarifs, par catégorie sont les suivants :

Baby-basket (nés en 2005 - 2006 - 2007)	58 euro
Mini-Poussins (nés en 2003 - 2004)	78 euro
Poussins (nés en 2001 - 2002)	78 euro
Benjamins (nés en 1999 - 2000)	93 euro
Minimes (nés en 1997 - 1998)	93 euro
Cadets (nés en 1994 - 1995 - 1996)	93 euro
Seniors	98 euro
Non joueurs	58 euro

Attention : les coaches peuvent avoir une licence non joueur, mais ils doivent impérativement faire signer le certificat médical

Vous noterez une augmentation de 3 euro de toutes les licences pour la saison prochaine, celle -ci correspond à une augmentation des tarifs licence de la Fédération Française de Basketball qui annonce des augmentations pour les 4 prochaines saisons, afin de financer les grands évènements de Basket en France.

Cette augmentation de 3 euros ne sera pas appliquée pour les demandes de licences qui nous parviendront COMPLETES avant le 30 juin 2011.

Une remise de 15 euro s'appliquera à compter de la 2^{ème} licence au sein de la même famille (la réduction s'appliquant sur le joueur le plus jeune). Cette réduction s'applique pour les familles ayant des licenciés au BCM et au BCMF.

Lycéens et Apprentis - à la signature de la licence, veuillez préciser si vous bénéficiez de la carte du Conseil Général M.R.A. Les licenciés qui présenteront une photocopie de celle-ci avec la demande de licence pourront déduire immédiatement les 30 euro correspondants . Pour ceux qui ne l'auront qu'en septembre, ils devront régler la totalité de la licence. Le BCM remboursera les 30 euros dès validation par l'organisme concerné.

Les personnes désirant voir leur chèque débité qu'en septembre, devront le signaler lors de la remise de la demande de licence.

Caution : une demande de caution de 30 euro vous sera demandée pour la tenue sportive **(nous vous rappelons que cette tenue est exclusivement réservée aux matchs)**

Les documents sont à renvoyer :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
 - o BC MONTRISON
 - BP 118
 - 42603 - MONTBRISON CEDEX
- Soit à votre responsable d'équipe actuel
- Soit aux heures de permanence Salle Cherblanc, le mercredi de 19h00 à 20h30.
- Soit à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai prochain.

Les demandes de licence ne seront acceptées que complètes avec TOUS les documents requis, ainsi que le règlement de la licence et le chèque de caution.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions par avance.

Cordialement

Le Bureau